

# CHOISIR LA VOIE PROFESSIONNELLE

**Objectif : acquérir des compétences professionnelles pointues garantissant l'accès à l'emploi dans des secteurs porteurs, généralement en 2 ans pour le CAP et en 3 ans pour le baccalauréat professionnel. La voie professionnelle renouvelée propose des parcours personnalisés mieux adaptés aux besoins de chacun, en vue d'une insertion immédiate ou d'une poursuite d'études. Ces formations peuvent être suivies sous statut scolaire ou en apprentissage.**

## ● DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

En 1<sup>re</sup> année de CAP ou en 2<sup>de</sup> professionnelle, vous suivrez, comme au collège, des enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, langue étrangère, etc.). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec les métiers préparés, comme la biologie pour la coiffure ou les sciences physiques pour l'électricité.

## ● DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

La moitié de l'emploi du temps sera consacrée aux enseignements professionnels : vous y apprendrez les techniques et les gestes du métier à l'aide d'outils et de matériels spécifiques. Ceux-ci se déroulent en cours, mais aussi sous forme de groupes à effectif réduit et d'ateliers, en laboratoire, en salle informatique, parfois en entreprise. Le travail en petit groupe et en équipe est privilégié. Des projets liés à vos centres d'intérêt (sportifs, artistiques, à caractère professionnel, etc.) sont aussi prévus.

Tout au long de votre parcours, des heures d'enseignement professionnel seront dédiées à la **réalisation d'un chef-d'œuvre**. Il s'agit de la présentation d'un projet, réalisé seul ou en groupe, qui peut prendre des formes très diverses : conception et réalisation d'un produit fini (en bois, métal, tissu, papier, etc.), d'un texte, d'un journal, d'un site Internet, d'un film, de planches créatives, de la participation à un concours, etc. Cette démarche de réalisation concrète fait appel à différentes disciplines d'enseignements professionnels et généraux. Le **chef-d'œuvre** est évalué à la fin de la formation lors d'une présentation orale et compte pour la délivrance de votre diplôme.

Certaines heures se dérouleront en **co-intervention** : dans certains cours d'enseignement professionnel interviendront à la fois le professeur d'enseignement professionnel et celui de français ou de mathématiques.

## ● DES STAGES EN ENTREPRISE

Le lycée vous prépare et vous accompagne dans vos démarches pour trouver un lieu de stage.

En CAP ou bac professionnel, vous aurez plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (12 à 14 semaines en CAP, 18 à 22 semaines en bac professionnel selon la spécialité) pour vous familiariser avec des situations de travail et avec le fonctionnement d'une entreprise ou d'un milieu professionnel en conditions réelles.

Ces stages en milieu professionnel vous permettent d'acquérir des compétences qui sont nécessaires pour la validation du diplôme préparé.

## ● CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET PRÉPARATION À L'ORIENTATION

Après un test de positionnement en français et en mathématiques, en début d'année, vous consoliderez votre maîtrise du français et des mathématiques si nécessaire.

Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de votre projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

## ● LES ATOUTS DE L'APPRENTISSAGE

Choisir l'apprentissage, c'est suivre une formation qui prépare aux mêmes diplômes que la voie scolaire et qui alterne périodes de cours en CFA (centre de formation d'apprentis) et périodes de travail en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage. La formation peut être effectuée à distance avec un suivi par le CFA.

Des lycées proposent des formations en apprentissage et avec la transformation de la voie professionnelle la possibilité de parcours mixtes : l'apprentissage s'effectue soit

sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus, par exemple la ou les 2 dernières années de formation. Il s'adresse aux jeunes de 16 ans (15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3<sup>e</sup>) à 30 ans (29 ans révolus).

En tant qu'apprenti, vous signez un contrat de travail qui fait de vous un salarié à part entière de l'entreprise. Vous devez adopter les codes du monde professionnel (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail, respect des règles) et vous avez les mêmes vacances que les autres salariés (5 semaines de congés payés par an). Vous recevez une rémunération qui va de 415,64 € (27 % du Smic) à 846,68 € (55 % du Smic) par mois pour les apprentis mineurs. Précision : le salaire d'un apprenti est exonéré des charges sociales. Le salaire brut est identique au salaire net.

À noter : lorsque le contrat est conclu dans le cadre d'un CDD (contrat à durée déterminée), la durée peut varier de 6 mois à 3 ans en fonction du type de métier et de la qualification préparée.

Avant de signer un contrat d'apprentissage, il vous faut, avec l'aide de votre établissement, chercher une entreprise. Anticipez ou démarrez vos demandes plusieurs mois avant le début de la formation. À noter : la période d'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation au CFA (centre de formation d'apprentis). Pour faciliter la recherche d'entreprise des apprentis dans les circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid-19, le gouvernement prolonge exceptionnellement la période préliminaire en CFA jusqu'à 6 mois avant signature du contrat d'apprentissage (au lieu de 3 mois).

Pour les élèves en situation de handicap, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils peuvent prolonger la durée initiale de leur contrat de 1 an (jusqu'à 4 ans) et suivre les enseignements à distance s'il ne leur est pas possible de fréquenter le CFA. Ils peuvent également

bénéficier d'une formation aménagée : aménagements pédagogiques, aménagement du temps de formation, cours par correspondance.

### ● PARTIR SE FORMER À L'ÉTRANGER

Tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle peuvent partir à l'étranger pour une période de 15 jours à 1 an, à n'importe quel moment de leur cursus selon le cadrage réalisé par l'établissement ou le CFA (centre de formation d'apprentis). En entreprise et/ou dans un établissement de formation professionnelle, cette expérience à l'étranger est l'occasion de gagner en autonomie, d'enrichir leurs connaissances du métier et d'améliorer leur pratique d'une langue étrangère.

La valorisation des compétences acquises à l'étranger est désormais possible grâce à une attestation reçue en plus du diplôme (depuis la session 2020).

### ● CHANGER D'ORIENTATION

Quelque soit le cursus, il est possible de changer de voie ou de spécialité sans avoir à recommencer à nouveau le cycle. Pour cela, il vous faut contacter le professeur principal et/ou le psychologue de l'Éducation nationale.

À noter : les élèves de terminale CAP dans la même spécialité que le bac professionnel demandé sont prioritaires pour un accès en 1<sup>re</sup> professionnelle. Les élèves de 2<sup>de</sup> ou de 1<sup>re</sup> professionnelle peuvent demander un changement d'orientation dans une autre spécialité de 1<sup>re</sup> professionnelle.

En fonction de vos motivations, de vos résultats scolaires, des places disponibles dans la filière souhaitée et des recommandations par avis du conseil de classe, le chef d'établissement peut donner un avis favorable à cette réorientation. Toutefois, avant d'intégrer votre nouvelle formation, vous pourrez suivre un « stage passerelle » pour découvrir votre nouvelle filière et acquérir les compétences nécessaires afin de réussir dans la formation visée. ■

## ● LE CAP

**Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) est un diplôme national de niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles. Il peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études, en particulier en classe de 1<sup>re</sup> professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.**

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire en lycée professionnel ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus (*lire p. 5*).

Il est décliné dans près de 200 spécialités, relevant de différents domaines :

agriculture, élevage, aménagement, forêt • alimentation, hôtellerie, restauration • arts, artisanat, audiovisuel • auto-mobilité, engins • bâtiment, travaux publics • bois, ameublement • chimie, physique • commerce, vente • électricité, électronique, énergie • hygiène, sécurité • industries graphiques • matériaux : métaux, plastiques, papier • productive, mécanique • santé, social, soins • sports, loisirs • textile, habillement • transport, magasinage.

Retrouvez l'ensemble des spécialités sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr).

**Le CAP en 2 ans** est proposé aux élèves issus de 3<sup>e</sup> pour acquérir un premier niveau de qualification professionnelle. Le CAP peut être aussi préparé **en 1 an ou 3 ans** selon les profils et besoins particuliers des élèves. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille.

Dans la majorité des cas, **le parcours en 1 an** concerne des élèves de 1<sup>re</sup> ou de terminale souhaitant obtenir un CAP ou des jeunes déjà diplômés (minimum niveau 3) qui seront dispensés des épreuves générales, ou à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation. Des jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, peuvent bénéficier de ce parcours.

La formation comprend :

**- des enseignements généraux :** français ; histoire-géographie ; mathématiques, physique-chimie ; langue vivante étrangère ; prévention-santé-environnement ; enseignement moral et civique ; arts appliqués et cultures artistiques ; éducation physique et sportive, dont les programmes s'inscrivent dans le contexte professionnel et sont articulés avec les enseignements professionnels ;

**- des enseignements technologiques et professionnels** sous forme de cours, de travaux pratiques et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP choisie. Certaines séquences se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques. Un volume horaire est aussi consacré à la réalisation du chef-d'œuvre présenté en fin de CAP et évalué dans le cadre de l'obtention du diplôme (*lire p. 5*) ;

**- des périodes de formation en milieu professionnel** de 12, 13 ou 14 semaines de stage réparties sur les 2 années de formation selon la spécialité de CAP. Lorsque la durée de formation est de 1 an, l'élève effectue au minimum 5 semaines en milieu professionnel ;

**- des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.** L'élève consolidera si nécessaire sa maîtrise du français et des mathématiques. Tout au long du parcours, selon ses besoins et ses projets personnels, il pourra bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de son projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

## ● LE CAP AGRICOLE

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est décliné dans une dizaine de spécialités. Il comprend :

**- 3 modules d'enseignement général communs à toutes les spécialités du CAP agricole en référence à des dimensions de la vie sociale, professionnelle et civique** incluant des enseignements de lettres modernes ; histoire-géographie ; éducation socioculturelle ; mathématiques ; technologies de l'informatique et du multimédia ; sciences économiques, sociales et de gestion ; biologie-écologie ; physique-chimie ; éducation physique et sportive ; langue vivante ;

**- 4 modules d'enseignement professionnel :** sciences et techniques professionnelles ;

**- 13 semaines de stage dont 12 semaines prises sur la scolarité (11 semaines de stage individuel en milieu professionnel et 1 semaine de stage collectif) ;**

**- 5 heures par semaine pour permettre une individualisation des parcours :** renforcement des connaissances pour poursuivre des études... ;

- 3 heures de pluridisciplinarité ;

- 1 enseignement facultatif.

Pour les CAP agricoles, la grille horaire diffère selon la spécialité. Pour en savoir plus : [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr), rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

## ● LE BAC PROFESSIONNEL

**Le bac professionnel est un diplôme de niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Décliné dans près de 100 spécialités, il peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier en BTS en 2 ans.**

Il peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage pour la totalité ou une partie du cursus (*lire p. 5*).

Si l'élève s'inscrit dans une formation sous statut scolaire, il doit obligatoirement choisir une 2<sup>de</sup> organisée par familles de métiers. Pour les bacs professionnels qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de la spécialité se fait dès la 2<sup>de</sup>.

**14 familles de métiers sont proposées en 2<sup>de</sup> professionnelle à la rentrée 2021** (*lire p. 10*). Elles regroupent des spécialités de bac professionnel qui présentent des compétences communes à tous les métiers d'un même secteur, ce qui laisse à l'élève un temps supplémentaire pour choisir le bac professionnel qu'il veut préparer en 1<sup>re</sup> et en terminale.

### Le baccalauréat professionnel se déroule en 3 ans :

- **la 2<sup>de</sup> professionnelle.** L'élève entre soit dans une 2<sup>de</sup> organisée par familles de métiers, soit dans une 2<sup>de</sup> hors familles de métiers.

À noter : si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, il lui est possible de poursuivre sa formation ailleurs.

Des tests de positionnement ont lieu à la mi-septembre. En fin d'année de 2<sup>de</sup> organisée par familles de métiers, l'élève choisit la spécialité qu'il souhaite poursuivre en 1<sup>er</sup> et terminale professionnelles.

- **la 1<sup>re</sup> professionnelle.** L'élève approfondit ses compétences professionnelles ; son temps de formation en milieu professionnel augmente. Il commence la préparation d'un chef-d'œuvre, c'est-à-dire une ou des réalisations collectives ou individuelles d'un produit, d'un événement... assurées dans un cadre pluridisciplinaire.

- **la terminale professionnelle.** L'élève poursuit sa spécialité. Les heures de consolidation, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement au choix d'orientation lui permettent de préparer des modules soit d'insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche d'emploi, CV, entretiens, préparation à la création d'entreprise, etc.), soit de poursuite d'études (renforcement méthodologique, préparation à la procédure Parcoursup, etc.). Le choix du module n'est pas définitif : au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, l'élève travaille sur les éléments communs aux deux modules, afin de pouvoir changer s'il le souhaite.

La formation comprend :

- **des enseignements généraux :** français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, langue vivante, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive et des enseignements d'économie-gestion ou d'économie-droit, de physique-chimie ou une seconde langue vivante selon la spécialité du bac choisi ;

- **des enseignements professionnels.** Certaines heures se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques-sciences. Des heures sont aussi consacrées dans l'emploi du temps à la réalisation d'un chef-d'œuvre présenté en fin de terminale et évalué pour l'examen ;

- **des périodes de formation en milieu professionnel.** Entre 18 et 22 semaines de stage selon les spécialités, réparties sur les 3 ans ;

- **des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.** Après un test de positionnement en début d'année, l'élève consolidera sa maîtrise du français et des mathématiques si nécessaire. Tout au long du parcours, selon ses besoins et ses projets personnels, il pourra bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de son projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

### ● LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Quatre familles de métiers sont proposées en 2<sup>de</sup> professionnelle :

- productions ;
- nature-jardin-paysage-forêt ;
- conseil vente ;
- alimentation - bio-industrie de laboratoire.

L'enseignement agricole propose en outre **deux classes de 2<sup>de</sup> professionnelle dédiées :**

- services aux personnes et aux territoires ;
- technicien en expérimentation animale.

Le bac comprend sur 3 ans :

- **des enseignements généraux :** lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, documentation, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique-chimie, informatique, éducation socio-culturelle, éducation physique et sportive ;

- **des enseignements professionnels :** techniques professionnelles, sciences économiques ;

- **des enseignements à l'initiative des établissements ;**

- **un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2<sup>de</sup> professionnelle et 1 semaine sur le cycle terminal) ;

- **des travaux pratiques renforcés :** chantier école ;

- **une mise à niveau des élèves :** 1 semaine en 2<sup>de</sup> professionnelle ;

- **des périodes de formation en milieu professionnel :** 14 à 16 semaines de stage dont 13 semaines prises sur la scolarité (12 semaine de stage individuel en milieu professionnel et 1 semaine de stage collectif).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr), rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

### ● LE BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Le BPA est un diplôme national de niveau 3 (comme le CAP) du cadre national des certifications professionnelles, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le BPA se décline en sept secteurs professionnels : production animale, horticulture, forêt, industries alimentaires, vigne et vin, agroéquipement et aménagements paysagers. Il se prépare en 2 ans après la 3<sup>e</sup> en apprentissage. Il est délivré selon la modalité des unités capitalisables. Il atteste une qualification professionnelle d'ouvrier qualifié dans le domaine agricole. Il existe neuf spécialités de BPA.